

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021 COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 7 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire.

Présents :

BIEUVELET Bernadette, BONIN Stéphane, CROZ Martine, GAVAILLET Raphaël, GALLAND Patrick, GENIN Mélanie, GOYET Philippe, HUGOU Isabelle, MUSCEDERE Sylvie, MUSTI Murielle, NABEL Christiane, PHILIBERT Nathalie, PIOTELAT Yvonne, RAGE Michel, ROUSSEL Régis, TRINCAL Marie-

Hélène

BOUYIER Florence (pouvoir à HUGOU Isabelle), CARLES Michel (pouvoir à HUGOU Isabelle), COLIN Jean-Paul, PAPAZIAN Rénaud (pouvoir à ROUSSEL Régis), WALTER Arnaud (pouvoir à ROUSSEL Régis)

Absent :

ROZIER Julie

Monsieur Michel RAGE a été nommé secrétaire de séance.

<i>Date de la convocation : 01 juillet 2021</i>
<i>Nombre de conseillers en exercice : 22</i>
<i>Présents : 16 Volants : 20</i>

Le procès-verbal du conseil municipal du 4/06/2021 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT)

N°2021/22 : Réfection de voirie, Chemin de la Feyta

Signature d'un devis proposé par la SPTE BATIGNOLLES DUMAS – 840 RUE ST ALBAN 38200 VIENNE, pour des travaux de réfection de voirie sur le chemin de la Feyta, pour un montant de 6 302,44 € HT

N°2021/23 : Déclaration d'Aliéner parcelles B 975p - Le Chanoz et B 978p - Les Mayetières

La non-préemption des parcelles B 975p (07a24ca) –lieudit Le Chanoz et B 978p (16a19a) –lieudit Les Mayetières – appartenant à Mesdames CHEVALIER Georgette et CHEVALIER Nathalie.

N°2021/24 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle B 951 - Chaleyssin

La non-préemption de la parcelle B 951 (25a 17ca) –lieudit Chaleyssin– appartenant à la SCI VALREJUST.

N°2021/25 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles B 552 – 1 Impasse de la Rollandière, et 1/6 indivis B 558 et B559 –

Rollandière

La non-préemption des parcelles B 552 (10a 60ca) –lieudit 1 Impasse de la Rollandière et 1/6 indivis B 558 (7a 43ca) et B559 (1a 77ca) – lieudit Rollandière appartenant à Madame PAPA Michèle.

N°2021/26 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles B 1143 et B 1144 – Corbet

La non-préemption des parcelles B 1143 (8a 89ca) et B 1144 (6a 15ca) – lieudit Corbet appartenant à Monsieur MIHALOVIC Radovan.

N°2021/27 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles A 936, et 1/4 indivis de A 938 et A 939 – Chana

La non-préemption des parcelles A 936 (10a), 1/4 indivis A 938 (0a 48ca) et 1/4 indivis A 939 (1a 09ca) – lieudit Chana appartenant à Madame LIGUORI Sylvie.

N°2021/28 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle ZB 224 – Les Dames – lot n°6 du lotissement

La non-préemption des parcelles ZB 224 (13a 53ca) – lieudit Les Dames – lot n°6 du lotissement Chana appartenant à Monsieur BERTHELIER Christian et à Madame BERTHELIER Paulette.

N°2021/29 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles A 313p, A927p, A951p – Au Lantay

La non-préemption des parcelles A 313p (42a 75ca), A927p (11a 02ca), A951p (0a 82ca) – lieudit Au Lantay appartenant à Monsieur PAVARD Jacques et à Madame PAVARD Monique.

N°2021/30 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles B.1095, B 1096 – Chaleyssin et B 1098, B 1099 et B 1100 – Le

Chanoz

La non-préemption des parcelles B 1095 (2a, 69ca), B 1096 (0a08ca) – lieudit Chaleyssin et B 1098 (0a 80ca), B 1099 (0a 12ca) et B 1100 (0a 02ca) – lieudit Le Chanoz appartenant à Monsieur DELAITRE Nicolas et Madame DELAITRE Sonia.

N°2021/31 : Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle A 1566 - Ferrouillet

La non-préemption de la parcelle A 1566 (4a 68ca) – lieudit Ferrouillet appartenant à Monsieur BROSSARD Hervé et Madame BROSSARD Béatrice.

N°2021/32 : Réalisation d'un marquage au sol voirie
Signature d'un devis proposé par l'entreprise AZ MARQUAGE, pour la réalisation de marquage au sol sur le territoire de la commune, pour un montant de 6 371.80 € HT

Puis à l'ordre du jour :

FINANCES/ COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n°2021/41 : Avenant N°1 en plus-value/réhabilitation de la salle polyvalente -Lot 3 -Platerie Peinture
Considérant que des prestations supplémentaires ont été demandées pour la peinture des supports de fixation de l'écran de projection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 320.00 € HT, soit 384.00 € TTC de l'opération de « réhabilitation de la salle polyvalente »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

2

Délibération n°2021/42 : Avenant N°1 en moins-value-réhabilitation de la salle polyvalente - Lot 7 Électricité
Considérant que des prestations portant sur l'installation de 5 boutons poussoir sont à supprimer du marché initial. Considérant que des prestations supplémentaires ont été demandées concernant la fourniture et l'installation d'un coffret avec télécommande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE

- de valider l'avenant n°1 en moins-value de 122.35 € HT, soit 146,82 € TTC de l'opération de « réhabilitation de la salle polyvalente »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/43 : Avenant N°1 en plus-value-extension du groupe scolaire - Lot 1 Terrassement -VRD – espaces

Verts

Considérant que des prestations supplémentaires ont été demandées concernant l'installation d'un caniveau, la démolition dallage entre le bâtiment neuf et la bibliothèque ainsi qu'une réparation AEP (accès eau potable).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 1 316.60 € HT, soit 1 579.92 € TTC de l'opération de « extension du groupe scolaire »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/44 : Avenant N°1 en plus-value-extension du groupe scolaire - Lot 2 Démolition-gros œuvre –

maçonnerie

Considérant que certaines prestations initialement prévues au marché ont été supprimées ou réalisées par la mairie concernant la dépose et le déménagement du mobilier.

Considérant que des prestations supplémentaires ont été demandées concernant l'amélioration des évacuations des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 224.50 € HT, soit 269.40 € TTC de l'opération de « extension du groupe scolaire »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/45 : Avenant N°1 en moins-value-extension du groupe scolaire - Lot 3 -Charpente

Considérant que certaines prestations initialement prévues au marché ont été supprimées ou réalisées par la mairie.

Considérant que des prestations supplémentaires ont été demandées portant sur la réalisation de travaux de charpente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE

- de valider l'avenant n°1 en moins-value de 1 024.21 € HT, soit 1 229.05 € TTC de l'opération de « extension du groupe scolaire »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

**Délibération n°2021/46 : Avenant N°1 en moins-value-extension du groupe scolaire - Lot 5 -Menuiserie aluminium
Métallerie -Occupations**

Considérant que certaines prestations initialement prévues au marché ont été supprimées. En effet, l'installation d'une échelle d'accès aux combles n'est plus nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en moins-value de 335.00 € HT, soit 402.00 € TTC de l'opération de « extension du groupe scolaire »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/47 : Avenant N°1 en moins-value-extension du groupe scolaire - Lot 6 - Menuiseries bois

Considérant que certaines prestations initialement prévues au marché ont été supprimées ou réalisées par la mairie. Ces prestations porteraient sur l'installation de trappes d'accès aux combles, de potences pour les vidéoprojecteurs, et la réalisation de l'organigramme et des plans d'évacuation.

3

Considérant que des prestations supplémentaires ont été demandées, pour l'achat et l'installation d'une porte et de plusieurs étagères au-dessus des meubles d'évier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en moins-value de 1 484.50 € HT, soit 1 781.40 € TTC de l'opération de « extension du groupe scolaire »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/48 : Avenant N°1 en plus-value-extension du groupe scolaire - Lot 7 -Isolation -Plafonds - doublage - cloisons – peinture

Considérant que suite à une adaptation du projet des prestations supplémentaires ont été demandées pour la finition du projet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 1 847.08 € HT, soit 2 216.50 € TTC de l'opération de « extension du groupe scolaire »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

Délibération n°2021/49 : Avenant N°1 en plus-value-extension du groupe scolaire - Lot 8 - Carrelage - faïences

Considérant que des prestations supplémentaires ont été demandées pour la fourniture et la pose de tapis non prévues dans le marché initial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 600.00 € HT, soit 720.00 € TTC de l'opération de « extension du groupe scolaire »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/50 : Avenant N°1 en plus-value-extension du groupe scolaire - Lot 10 - Électricité - courants faibles

Considérant que des prestations supplémentaires ont été demandées, pour le remplacement de 9 luminaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 514.08 € HT, soit 616.90 € TTC de l'opération de « extension du groupe scolaire »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/51 : Avenant N°1 en plus-value - extension du groupe scolaire - Lot 11 -Chauffage - Ventilation –

Plomberie -Sanitaires

Considérant qu'il a été nécessaire d'installer deux éviers non prévus dans le chiffrage initial, ainsi que de modifier le cheminement de la PAC en raison de l'impossibilité de passer dans les fondations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 2 232.00 € HT, soit 2 678.40 € TTC de l'opération de « extension du groupe scolaire »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/52 : Avenant N°2 en moins-value-réaménagement de la mairie - Lot 1 – Démolition-Maçonnerie
Considérant que certaines prestations initialement prévues dans le marché initial ont été supprimées. Certaines prestations initialement prévues dans le marché initial avec ont été supprimées. Ces prestations concernaient la pose de cloisons, de faux plafonds, de placards et de sols.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE

- de valider l'avenant n°2 en moins-value de 1 324.16 € HT, soit 1 589.00 € TTC de l'opération de « réaménagement de la mairie »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/53 : Avenant N°1 en moins-value-réaménagement de la mairie - Lot 6 - Électricité
Considérant que certaines prestations initialement prévues au marché ont déjà été réalisées en phase 1.

Des prestations supplémentaires ont également été demandées pour l'ajout d'un serveur à l'étage et le recalibrage de 11 détecteurs de fumée.

4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en moins-value de 181.00 € HT, soit 217.20 € TTC de l'opération de « réaménagement de la mairie »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/54 : Avenant N°1 en plus-value-réaménagement de la mairie - Lot 7 – CVC Plomberie

Considérant que certaines prestations supplémentaires ont été ajoutées pour la fourniture et l'installation d'une climatisation à l'étage de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de valider l'avenant n°1 en plus-value de 8 453.00 € HT, soit 10 143.60 € TTC de l'opération de « réaménagement de la mairie »
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Délibération n°2021/55 : Choix de l'entreprise pour le marché de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et vitrerie, Lot 1, 2, 3 et 4

Considérant la mise en place d'un marché de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et vitrerie lancé le 18 juin 2021
Considérant que les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 21 juin et 2 juillet 2021 à 9h afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après analyse des plis en commission d'appel d'offres, l'entreprise suivante a été retenue :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT en euros sur 2 ans
Lot 01 : Groupe Scolaire Pierre Scize	CONCEPT 3P	48 896.00
Lot 02 : Mairie	CONCEPT 3P	17 800.00
Lot 03 : Salles locatives	CONCEPT 3P	12 536.00
Lot 04 : Gymnases	CONCEPT 3P	960.00
	TOTAL HT	80 192.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de retenir la proposition présentée ci-dessus et de valider ainsi la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°2021/56 : Création de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité

Dans le cadre de l'augmentation des effectifs au service de restauration scolaire et la mise en place du protocole sanitaire pour assurer la santé des agents et enfants face à l'épidémie du COVID, il convient de créer les postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (Art. 3 al.2 de la loi n°84-53) comme suit :

Filière	Grade	Fonction	Nbre de postes	Rémunération	Période
Technique	Adjoint technique	Agent de cantine - aide école - périscolaire à temps non complet	5	Indice majoré 332	Du 2 septembre 2021 pour une durée de 1 an
Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent des services techniques à temps complet	1	Indice majoré 332	Du 1 ^{er} septembre 2021 pour une durée de 1 an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de créer les postes selon les modalités indiquées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- de prévoir les crédits au BP 2021.

Divers :

Compte rendu technique et financier 2020 SOGEDO

La séance est levée à 21h28.

Le Maire,
 Isabelle HURSTOU
 Pour le maire empêché la 4^{ème} adjointe,
 Nathalie Philibert

